



Déclaration de la Conférence des évêques catholiques du Canada au second dépôt du projet de loi C-7 : « Loi modifiant le Code criminel (Aide médicale à mourir) »

Les évêques catholiques du Canada restent fermement opposés au projet de loi C-7, qui amplifie encore l'euthanasie et le suicide assisté au Canada, que le gouvernement et les tribunaux ont renommés par euphémisme « aide médicale à mourir » (« AMM »). Nous restons également profondément troublés par la décision prise par le gouvernement fédéral de ne pas en appeler du jugement de la Cour supérieure du Québec dans la cause *Truchon c. le Procureur général du Canada*, qui exige que l'admissibilité à l'euthanasie et au suicide assisté soit élargie en éliminant le critère de la « mort naturelle raisonnablement prévisible ». Cette décision de ne pas faire appel a entraîné le dépôt du projet de loi C-7 sans que le Parlement ait examiné les « dispositions de la Loi [concernant l'AMM] ainsi que de la situation des soins palliatifs au Canada au début de la cinquième année suivant la date de la sanction de la présente Loi », comme le prescrit la [Loi adoptée en 2016](#) pour modifier le *Code criminel*. Cet examen, que le gouvernement avait accepté avant d'introduire de nouveaux changements, n'a pas encore eu lieu.

Le projet de loi C-7 va bien au-delà du jugement *Truchon* en abandonnant et en élargissant certaines des « mesures de sauvegarde » qui subsistent encore. Par exemple, comme [nous l'avons déjà souligné](#), il offre aux patients et patientes dont la mort est « raisonnablement prévisible » la possibilité de renoncer à leur consentement final à recevoir l'euthanasie en permettant qu'une telle décision soit prise par une directive préalable. Le gouvernement justifie cet élargissement insouciant, et celui d'autres critères d'éligibilité, en invoquant une consultation en ligne qui n'a duré que deux semaines, du 13 au 27 janvier 2020, et [que les évêques du Canada ont dénoncée comme douteuse, biaisée et précipitée](#). Dans son propre « Rapport de ce que nous avons entendus (*sic*) », le gouvernement signale avoir reçu « plusieurs milliers » de formulaires de réponse « s'opposant à l'AMM en général » ainsi que d'autres réponses qui « ont aussi exprimé une opposition à l'AMM », même si l'on n'a jamais demandé aux Canadiens et Canadiennes s'ils sont d'accord avec l'euthanasie et le suicide assisté dans la forme de l'AMM¹. Il est à espérer qu'au sein d'un pays démocratique, une consultation beaucoup plus large, plus objective et plus équitable serait menée auprès des Canadiens et Canadiennes dans les meilleurs délais.

En 2019, l'Association médicale mondiale a réaffirmé [sa politique, adoptée de longue date, d'opposition à l'euthanasie et au suicide médicalement assisté](#). Plus de 70 des principaux organismes de défense des droits des personnes handicapées se sont dits « profondément troublés » par l'expansion de l'AMM et ont souligné que le jugement de la Cour supérieure du Québec allait [renforcer les stéréotypes et aggraver la stigmatisation des Canadiennes et des Canadiens handicapés](#). Avec encore plus d'indifférence, le gouvernement du Canada a mis de côté et ignoré les graves appréhensions formulées par le [Rapporteur spécial des Nations unies sur](#)

¹ Ministère de la Justice, « Rapport de ce que nous avons entendus (*sic*) : Une consultation publique sur l'aide médicale à mourir », mars 2020. Thème 5, « L'opposition à l'AMM ». <https://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/am-ad/cqnae-wh/p2.html>

[les droits des personnes handicapées](#) au sujet de l'application de « l'Aide médicale à mourir » au Canada du point de vue de ces personnes. Et tout récemment, ici au Canada, [plus de 50 leaders religieux, des traditions juives, musulmanes et chrétiennes, ont publié une lettre ouverte à tous les Canadiens et Canadiennes pour signifier leur opposition au projet de loi C-7.](#)

[L'expérience pastorale des évêques a montré que les patients et patientes sont plus susceptibles](#) de demander l'euthanasie ou le suicide assisté lorsque leur douleur n'est pas correctement gérée par des soins palliatifs de bonne qualité, lorsque leur besoin d'aide et de soutien d'autrui n'est pas suffisamment satisfait, ou lorsqu'ils sont socialement marginalisés. Les soins palliatifs, qui ne sont pas encore pleinement disponibles et accessibles dans notre pays, offrent une approche convaincante : la seule option respectueuse, complète et éthique qui répond à ce que le gouvernement tente de résoudre en légalisant l'euthanasie et le suicide assisté. Les soins palliatifs visent à soulager la douleur, la solitude, la peur, la détresse et le désespoir qui peuvent conduire les personnes, qui n'ont pas accès à un tel soutien émotionnel, psychologique et spirituel, vers l'échec tragique que constituent le choix ou l'option de l'euthanasie et le suicide assisté. Les soins palliatifs appuient et respectent la dignité des personnes et se fondent sur la conviction que toute vie humaine a une valeur objective, indépendamment de la maladie ou de la situation de la personne.

La pandémie de la COVID-19 a douloureusement révélé que la peur, la détresse et le désespoir ne sont pas des réalités inhabituelles parmi nos concitoyens et concitoyennes et leurs proches qui vivent dans des résidences pour personnes âgées et des résidences avec assistance. Les Forces armées canadiennes ont rapporté des « conditions horribles » dans certains des établissements de soins de longue durée où elles ont été appelées en renfort². Le Premier ministre lui-même a qualifié la situation de « profondément troublante »³. Comment le gouvernement fédéral peut-il, en toute bonne conscience, étendre l'éligibilité à l'euthanasie et au suicide assisté au Canada alors que notre pays et ses citoyens et citoyennes sont toujours incapables d'offrir des soins de base aux personnes âgées et mourantes?

La législation proposée dans le projet de loi C-7 reste profondément imparfaite, injuste et moralement pernicieuse. Les évêques du Canada appellent les catholiques et toutes les personnes de bonne volonté à faire entendre leur voix pour s'opposer à ce projet de loi. De plus, les législatrices et les législateurs canadiens doivent se rappeler qu'une loi qui permet d'enlever toute vie humaine innocente ne peut jamais être moralement justifiée. Une telle loi portera toujours atteinte à la dignité intrinsèque de la personne humaine. La lettre « *Samaritanus bonus* », publiée récemment par la Congrégation pour la doctrine de la foi, résume clairement la position de l'Église catholique à ce sujet :

Sont donc gravement injustes les lois qui légalisent l'euthanasie, ou celles qui justifient le suicide et l'aide au suicide par le faux droit de choisir une mort improprement définie comme digne pour le seul fait d'avoir été choisie. Ces lois affectent le fondement de l'ordre juridique : le droit à la vie, qui soutient tout autre

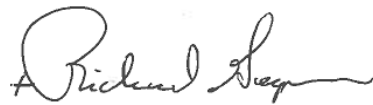
² « *Infestations, sedation and neglect: Military report details 'horrific' living conditions* » par [Karen Howlett](#), [Jill Mahoney](#) et [Laura Stone](#), *Globe and Mail*, 26 mai 2020 (mise à jour le 27 mai 2020).

<https://www.theglobeandmail.com/canada/article-infestations-sedation-and-neglect-military-report-details-horrific/>

³ Ibid

droit, y compris l'exercice de la liberté humaine. L'existence de ces lois nuit profondément aux relations humaines, à la justice et menace la confiance mutuelle entre les hommes. Les systèmes juridiques qui ont légitimé le suicide assisté et l'euthanasie montrent également une nette aggravation de ce phénomène social⁴.

Nous soutenons et défendons fermement et sans équivoque la dignité inhérente à chaque personne humaine ainsi que son droit inaliénable à la vie que le gouvernement se doit de respecter et de protéger comme dans toute démocratie. Les élus ne doivent pas éviter, ignorer ou retarder un dialogue sincère et des consultations constructives avec les leaders religieux et communautaires et d'autres personnes qui pourraient apporter à la réflexion commune et au discernement sociétal une perspective valable, digne de respect et de considération pour le bien de tous les Canadiens et Canadiennes.



+ Richard Gagnon
Archevêque de Winnipeg et
Président de la Conférence des
évêques catholiques du Canada

Le 20 octobre 2020

⁴ Lettre *Samaritanus bonus* sur le soin des personnes en phases critiques et terminales de la vie, 5^e partie :
http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/documents/rc_con_cfaith_doc_20200714_samaritanus-bonus_fr.html